

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Du centre équestre

1/ Préambule

En validant sa réservation à la sortie nature à cheval, le client déclare accepter sans réserve l'intégralité des présentes conditions générales de vente.

2/ Objet et inscriptions

Le centre équestre assure des sorties nature à cheval dans des conditions normales de sécurité. Aux jours et heures indiquées sur le contrat signé par le dit client.

L'inscription à une sortie équestre n'est définitive qu'à réception du paiement correspondant.

Le paiement de l'acompte est à effectuer au moment du renvoi du contrat signé et daté.

Ou au moment de la réservation directement à l'accueil du Centre Equestre.

Le centre équestre reste propriétaire de la sortie jusqu'au paiement final. Le client doit s'assurer du versement dans les dates et délais.

Dans le cas d'une réservation sur place, il sera remis un document de réservation avec montant acompte versé ou de la totalité.

Dans le cas d'un délai très court (7 jours) le paiement global de la sortie est alors demandé.

Toute personne mineure sera accompagnée à l'inscription d'un adulte valant autorisation parentale.

3/ Tarifs

Sortie équestre de 2h + 30 mn préparation	34,00 €
Sortie équestre de 3h + 30 mn préparation	43,00 €
Sortie équestre de 1 jour (pic-nic compris)	85,00 €
Sortie équestre de 2 jours (voir fiche téléchargeable)	247,00 €

4 / Formules – Durée

Le client ayant signé ledit contrat ne pourra se prévaloir de changer le jour et les heures de la Sortie, ainsi que le nombre de personnes inscrites. (sauf avis médical).

Le rendez vous est le matin entre 9h à 9h15 L'apm entre 14h à 14h15

5/ Mode de paiement

Le règlement de la sortie nature peut être sous la forme de :

- carte bancaire - chèque (présentation carte identité) - chèques vacances valides
- espèces. - virement bancaire (totalité avant séance)

6/ Conditions d'annulation

En cas de force majeure, le centre équestre se réserve le droit d'annuler la sortie en cas de très mauvaise météo ou pour un nombre insuffisant de participants. Dans ce cas, les participants seront remboursés en totalité ou se voir proposer une éventuelle autre sortie mais ne pourront pas prétendre à une indemnité.

7/ Responsabilité Civile

Le centre équestre « Ferme Relais de la Baie de Somme » est couvert par une assurance responsabilité civile Professionnelle. Néanmoins, le centre équestre ne peut être tenu pour responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence ou à une erreur personnelle de la Personnes ou de plusieurs personnes.

8/ Règlement intérieur

Le centre équestre dispose d'un règlement intérieur (téléchargeable sur le site) ou mis à disposition sur le lieu d'accueil des cavaliers